

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 005-454/13/CC**

**■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes, du 11 au 14 mars 2014.**

**DPEATSV 13/9820/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui se tient chaque année à Cannes, a réuni en 2013 près de 20 000 acteurs de l'immobilier d'entreprises. Il est l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole participe à cet événement depuis 15 ans, dont les 12 premiers en partenariat avec l'Etablissement Public Euroméditerranée. Depuis 2012, Marseille Provence Métropole assure la maîtrise d'ouvrage complète du stand « Marseille Provence ». Après avoir associé deux nouveaux partenaires que sont la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille, c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP) qui a, pour l'année 2013 Capitale européenne de la Culture, rejoint le dispositif.

Le bilan de ces deux premières années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage MPM se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents avec un discours uni à quatre puis cinq voix, succès des workshops organisés sur le stand, visibilité accrue de Marseille Provence Métropole au sein du salon, retombées presse significatives et budget maîtrisé.

La Communauté urbaine MPM renouvelle donc sa participation pour l'édition 2014 du MIPIM sur les mêmes bases qu'en 2013 : maîtrise d'ouvrage MPM et partenariat actif avec l'Etablissement public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la CCI-MP. Les conditions de leur participation seront définies dans la convention multipartite qui est présentée au Bureau de la Communauté urbaine.

**Signé le 28 Juin 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

- Pour affirmer cette présence commune au MIPIM et confirmer cette montée en puissance, la Communauté urbaine et ses partenaires disposeront en 2014 d'un stand de 90 m<sup>2</sup>, situé dans l'espace Riviera du Palais des Festivals. Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive avec ses grands projets structurants, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la ville-centre et de sa métropole ainsi que le bilan de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013. Un marché à procédure adaptée sera lancé pour la conception, l'aménagement et la réalisation de ce stand « Marseille Métropole » au MIPIM 2014.
- Communauté urbaine fera l'avance de la totalité des dépenses et les partenaires lui verseront leur participation financière sur appel de fonds. Cette participation financière des partenaires associés viendra donc en déduction de cette somme globale, pour un montant prévisionnel de 135 0000 euros, selon le budget prévisionnel présenté ci-dessous.

Il est à noter que la participation financière de MPM au MIPIM, fixée pour 2014 à 70 000 euros, reste dans la fourchette basse par rapport aux années précédentes. Pour mémoire, elle était de 102 042 euros en 2010, 84 501 euros en 2011, 68 870 euros en 2012 et 73 000 euros en 2013.

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Location du stand	73 300,00	Communauté urbaine MPM	70 000,00
Aménagement du stand	106 000,00	Ville de Marseille	40 000,00
Visibilité (panneaux, insertions)	10 000,00	Euroméditerranée	35 000,00
Événementiel bilan MP2013	10 000,00	Grand Port de Marseille Fos	30 000,00
Conception outils de communication	5 000,00	CCIMP	30 000,00
Location autocar voyage presse	700,00		
<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00</b>

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le MIPIM est le rendez-vous annuel des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement.

**Après en avoir délibéré**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au MIPIM, du 11 au 14 mars 2014 à Cannes.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

**Article 2 :**

Est approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ainsi que l'association de l'Etablissement public Euroméditerranée, de la Ville de Marseille, du Grand Port de Marseille Fos et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

**Article 3 :**

Le montant prévisionnel de l'opération est de 205 000 euros. Ce montant sera pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. La participation financière des quatre partenaires associés viendra en déduction de ce montant global pour un montant prévisionnel de 135 000 euros. Elle sera versée à la Communauté urbaine sur appels de fonds de celle-ci.

**Article 4 :**

Est approuvée la location du stand auprès de la société Reed Midem, organisateur du salon.

**Article 5 :**

les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Marseille Provence Métropole : - Fonction : 090 - Nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : A 710

Pour Visa  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI